

NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



CONSEIL  
DE SÉCURITÉ



Distr.  
GENERALE  
A/34/164  
S/13222  
4 avril 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-quatrième session  
Point 46 de la liste préliminaire<sup>x</sup>  
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE  
RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-quatrième année

Lettre datée du 4 avril 1979, adressée au Secrétaire général par le  
représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, pour votre information, le texte de la note datée du 4 avril 1979 adressée au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine par le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam et vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre et de la note qui y est jointe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire,

Représentant permanent auprès de  
l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

<sup>x</sup> A/34/50.

ANNEXE

Note datée du 4 avril 1979 adressée au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine par le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam accuse réception de la note datée du 31 mars 1979 du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine et tient à préciser les vues de la partie vietnamienne comme suit :

1. Depuis le 17 février 1979, les dirigeants chinois ont mobilisé plus d'un demi-million de troupes pour mener une guerre d'agression contre le Viet Nam, pays indépendant et souverain. Les troupes d'agression chinoises ont commis de nombreux crimes cruels contre le peuple vietnamien.

Les Vietnamiens se sont levés comme un seul homme dans un combat courageux pour préserver l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de leur patrie.

Au nom de la paix et de la justice, les peuples du monde entier ont fermement appuyé la juste lutte du peuple vietnamien et sévèrement condamné la guerre injuste des dirigeants chinois. Devant la nécessité de sauvegarder leurs intérêts ainsi que l'amitié entre les deux peuples, il s'est créé, parmi la population et les troupes chinoises, une opposition à la guerre d'agression menée par les cercles dirigeants chinois au Viet Nam.

Face à cette situation, les dirigeants chinois ont déclaré qu'ils rapatrieraient toutes leurs troupes.

2. La position sincère et l'attitude de bonne volonté du peuple et du Gouvernement vietnamiens sont évidentes et inébranlables : tout en exerçant leur droit légitime d'autodéfense pour sauvegarder leur patrie, le gouvernement et le peuple vietnamiens, au nom de la paix et de l'amitié, ne cessent de préconiser un règlement négocié des problèmes dans les relations entre les deux pays.

Le 6 mars 1979, un jour après que les dirigeants chinois aient déclaré qu'ils commenceraient à retirer leurs troupes, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a bien précisé ce qui suit : les dirigeants chinois, ayant déclenché une guerre d'agression contre le Viet Nam, doivent mettre un terme à leur agression pour toujours, retirer immédiatement, complètement et inconditionnellement toutes leurs troupes en deçà de la frontière historique que les deux parties ont convenu de respecter. Après le retrait intégral des troupes chinoises, la partie vietnamienne sera prête à entrer immédiatement en pourparlers avec la partie chinoise au niveau des vice-ministres des affaires étrangères au sujet du rétablissement de relations normales entre les deux pays.

Mais, jusqu'ici, les troupes chinoises n'ont pas été retirées de tous les secteurs qu'elles ont occupés en territoire vietnamien; qui plus est, elles ont continué à creuser des tranchées et à édifier des fortifications dans ces secteurs. En outre, les dirigeants chinois ont envoyé en renfort des troupes et du matériel de guerre à proximité de la frontière vietnamienne. La partie chinoise a également prétendu que le Viet Nam avait l'intention de provoquer un nouveau conflit militaire; c'est là une tentative en vue de tromper l'opinion publique mondiale et le peuple chinois.

3. Dans ses notes précédentes adressées à la partie vietnamienne, la partie chinoise a prétendu avoir rapatrié toutes ses troupes au 16 mars 1979. Cette allégation n'est pas conforme aux faits. Dans sa note du 27 mars 1979 (A/34/139-S/13202, annexe), le Ministère des affaires étrangères du Viet Nam a signalé que des troupes chinoises étaient encore stationnées en plus de dix secteurs du territoire vietnamien et a énuméré tous ces secteurs. Dans sa note du 31 mars 1979 (A/34/157-S/13212, annexe) répondant à la note vietnamienne, la partie chinoise a également admis la présence de troupes chinoises dans certains des secteurs mentionnés par la partie vietnamienne. On se souviendra que la position exacte de la partie vietnamienne a été précisée dans les notes antérieures du Ministre des affaires étrangères du Viet Nam.

Soucieuse de manifester sa bonne volonté et de préserver l'amitié traditionnelle entre les peuples du Viet Nam et de la Chine, de parvenir à un règlement des différends dans les relations entre les deux parties, de répondre aux aspirations des deux peuples et des peuples du monde et de contribuer à la préservation de la paix et de la stabilité dans l'Asie du Sud-Est, la partie vietnamienne déclare une fois de plus qu'elle est prête à entamer avec la partie chinoise des négociations au niveau des vice-ministres des affaires étrangères afin d'examiner les problèmes dans les relations entre les deux pays : les mesures urgentes à prendre en vue de maintenir la paix et la stabilité dans les zones frontalières sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, le rétablissement de relations normales entre les deux pays. Nous proposons que les négociations commencent vers le 10 avril 1979. La délégation du Gouvernement chinois sera la bienvenue si elle est présente à Hanoi à cette date.

Nous espérons que la partie chinoise nous fera parvenir rapidement une réponse.

-----